

DECLARATION ORDER / ORDONNANCE DE DÉCLARATION

WHEREAS, I, Dr. Siddika Mithani, President of the Canadian Food Inspection Agency, under the delegated authority of the Minister of Agriculture and Agri-Food (the Honorable Marie-Claude Bibeau), believe that the disease, highly pathogenic avian influenza, exists in the area in Canada described in the schedule attached hereto.

THEREFORE, I hereby declare, pursuant to subsection 27(1) of the *Health of Animals Act*¹, that the area described in the Schedule attached is a Primary Control Zone, effective the date below, in which I believe that highly pathogenic avian influenza exists.

Dated at Ottawa this day of October 19, 2022, at 4:30 pm.

ATTENDU QUE, je, Dre Siddika Mithani, présidente de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en vertu des pouvoirs délégués par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (l'honorable Marie-Claude Bibeau), estime que la maladie de l'influenza aviaire hautement pathogène existe dans la région du Canada décrite à l'annexe ci-jointe.

PAR CONSÉQUENT, je déclare, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la santé des animaux*², que la région décrite à l'annexe ci-jointe est une zone de contrôle primaire, à compter de la date ci-dessous, dans laquelle j'estime que l'influenza aviaire hautement pathogène existe.

Daté à Ottawa en ce jour du 19 octobre 2022 à 16h30.



Siddika Mithani, Ph.D.
President of the Canadian Food Inspection Agency
Présidente de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Schedule

"Primary Control Zone for highly pathogenic avian influenza in the Province of Quebec – Declaration Schedule" described as:

The following area in the province of Quebec bounded by:

Geographical boundaries for:

Primary Control Zone 128 (PCZ-128)

Starting at the intersection between Range Road Petit-St-Charles and Principale St. E. Southeast on Principale St. E to Mountain St.

South on Mountain St. to Bruce St.

East on Bruce St. to blvd. Pierre-Laporte.

South on blvd. Pierre-Laporte to Compton Rd.

East on Compton Rd. to Shefford St.

Southwest on Shefford St. to Pierre Laporte Rd.

South on Pierre-Laporte Rd. to Choiniere Rd.

West on Choinière Rd to the intersection with North Rd and GPS coordinates 45.255203W, -72.733267N.

Southwest from GPS coordinates 45.255203W, -72.733267N over terrain to the intersection with Horner Rd and GPS coordinates 45.248556W, -72.765796N.

South from GPS coordinates 45.248556W, -72.765796N to Hall St.

West on Hall St. until the street name becomes des Pins Ave.

Northwest on des Pins Ave. to des Érables Ave.

Southwest on des Érables Ave. to Gaudeau Rd.

Northwest on Gaudeau Rd until the name becomes de Brigham Rd.

West on de Brigham Rd to du Curé-Godbout Rd.

Northwest on du Curé-Godbout Rd to de la Rive-Sud Rd.

North on de la Rive-Sud Rd to GPS coordinates 45.288873W, -72.928156N.

North from GPS coordinates 45.288873W, -72.928156N over terrain to the intersection with Magenta Rd and GPS coordinates 45.291929W, -72.929712N.

North from GPS coordinates 45.291929W, -72.929712N over terrain to GPS coordinates 45.305695W, -72.92969N.

Northwest from GPS coordinates 45.305695W, -72.92969N over terrain to Rte 235 and GPS coordinates 45.314582W, -72.95172N.

North from GPS coordinates 45.314582W, -72.95172N to Range Road de Séraphine.

East on Range Road de Séraphine to GPS coordinates 45.377769W, 72.919478N.

Northeast from GPS coordinates 45.377769W, 72.919478N over terrain to Range Road Petit-St-Charles and the GPS coordinates 45.403808W, -72.876948N.

North from GPS coordinates 45.403808W, -72.876948N to Principale St. E.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Annexe

« Zone de contrôle primaire pour l'influenza aviaire hautement pathogène dans la province de Québec – Annexe de déclaration » se décrit comme suit :

La région suivante de la province de Québec est délimitée par :

Limites géographiques pour :

Zone de contrôle primaire 128 (ZCP-128)

À partir de l'intersection entre le rang Petit-St-Charles et la rue Principale E.

Vers le sud-est sur la rue Principale E jusqu'à la rue Mountain.

Vers le sud sur la rue Mountain jusqu'à la rue Bruce.

Vers l'est sur la rue Bruce jusqu'au blvd Pierre-Laporte.

Vers le sud sur le blvd Pierre-Laporte jusqu'au ch. Compton.

Vers l'est sur le ch. Compton jusqu'à la rue Shefford.

Vers le sud-ouest sur la rue Shefford jusqu'à la rte. Pierre-Laporte.

Vers le sud sur la rte. Pierre-Laporte jusqu'au ch. Choinière.

Vers l'ouest sur le ch. Choinière jusqu'à l'intersection avec le ch. Nord et les coordonnées GPS 45.255203O, -72.733267N.

Vers le sud-ouest à partir des coordonnées GPS 45.255203O, -72.733267N en traversant le terrain jusqu'à l'intersection avec le ch. Horner et les coordonnées GPS 45.248556O, -72,765796N.

Vers le sud à partir des coordonnées GPS 45.248556O, -72.765796N jusqu'à la rue Hall.

Vers l'ouest sur la rue Hall jusqu'à ce que le nom de la rue devienne ave. des Pins.

Vers le nord-ouest sur l'ave. des Pins jusqu'à l'ave. des Érables.

Vers le sud-ouest sur l'ave. des Érables jusqu'au ch. Gaudreau.

Vers le nord-ouest sur le ch. Gaudreau jusqu'à ce que le nom devienne ch. de Brigham.

Vers l'ouest sur le ch. de Brigham jusqu'au ch. du Curé-Godbout.

Vers le nord-ouest sur le ch. du Curé-Godbout jusqu'au ch. de la Rive-Sud.

Vers le nord sur le ch. de la Rive-Sud jusqu'aux coordonnées GPS 45.288873O, -72.928156N.

Vers le nord à partir des coordonnées GPS 45.288873O, -72.928156N en traversant le terrain jusqu'à l'intersection avec le ch. Magenta et les coordonnées GPS 45.291929O, -72,929712N.

Vers le nord à partir des coordonnées GPS 45.291929O, -72,929712N en traversant le terrain jusqu'aux coordonnées GPS 45.305695O, -72.92969N.

Vers le nord-ouest à partir des coordonnées GPS 45.305695O, -72.92969N en traversant le terrain jusqu'à la rte 235 et les coordonnées GPS 45.314582O, -72.95172N.

Vers le nord à partir des coordonnées GPS 45.314582O, -72.95172N jusqu'au rang de Séraphine.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Vers l'est sur le Rang de Séraphine jusqu'aux coordonnées GPS 45.377769O, 72.919478N.

Vers le nord-est à partir des coordonnées GPS 45.377769O, 72.919478N en traversant le terrain jusqu'au rang Petit-St-Charles et les coordonnées GPS 45.403808O, -72,876948N.

Vers le nord à partir des coordonnées GPS 45.403808O, -72,876948N jusqu'à la rue Principale E.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.